

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE À VÉLO

réalisée par les Ateliers Citoyens

**La pratique du vélo offre des bienfaits reconnus pour la santé et pour l'environnement. Mais pour en profiter, il faut rouler en SÉCURITÉ !**

**La route est un espace commun, partageons la en bonne intelligence !**

**IMPORTANT** : Le code de la route s'applique de la même manière aux vélos. Ainsi, en cas de non-respect, vous vous exposez à une amende allant jusqu'à 135€



Je circule sur les pistes cyclables et à défaut sur la route uniquement



Je garde mon téléphone, mon casque et mes oreillettes dans ma poche pour pouvoir entendre ce qui se passe autour de moi



Les piétons sont prioritaires



Je respecte l'ensemble des panneaux de signalisation, d'indications et d'interdictions



Interdiction de prendre les rues à contre sens même dans les zones à 30km/h

## Circulez à vélo en toute sécurité : quelques conseils



Je prends la route avec un vélo en bon état d'utilisation (freins, éclairage et sonnette)



Je ne reste pas dans les angles morts des véhicules utilitaires, bus, fourgonnettes au risque de ne pas être vu



Je fais attention à l'ouverture brutale des portières de voitures



Je m'équipe correctement afin d'être visible et en sécurité quelles que soient les conditions météo



J'indique clairement et avec anticipation mes changements de direction en tendant le bras



Je stationne mon vélo sur les emplacements prévus à cet effet



Retrouvez ICI  
les pistes cyclables  
du territoire !

